

Plan de développement durable

Bilan 2012-2016



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Faits saillants	4
Méthode de compilation	4
Bilan des actions relatives à la gestion municipale	5
Bilan des actions relatives à l'efficacité énergétique et les gaz à effet de serre (GES)	9
Bilan des actions relatives à la mobilité durable	12
Bilan des actions relatives à l'eau	15
Bilan des actions relatives aux matières résiduelles	18
Bilan des actions relatives aux espaces verts	21
Perspectives 2017 et +	25



INTRODUCTION

La Ville de Saint-Lambert a adopté son premier plan de développement durable en mai 2012.

Ce plan comporte 6 axes d'intervention :

- la gestion municipale,
- l'efficacité énergétique et les gaz à effet de serre,
- la mobilité durable,
- l'eau,
- les matières résiduelles et
- les espaces verts.

À l'intérieur de ses axes d'intervention sont réparties 12 orientations et 68 actions. L'état d'avancement de ces actions est présenté dans ce bilan 2012-2016.





FAITS SAILLANTS

- **79% des actions prévues** ont été complétées ou sont en cours de réalisation
- Présence d'une brigade verte estivale
- Procédure d'achat de produits d'entretien écoresponsables
- Inventaire et plan de réduction des gaz à effet de serre 2012-2018
- Mesures d'apaisement de la circulation pour favoriser la mobilité active.
- Engagement envers l'utilisation judicieuse de l'eau potable selon la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*
- Réseau de composteurs communautaires
- Instauration d'une journée de l'arbre et publication d'un guide de l'arbre
- Adoption d'une politique de l'arbre et de sa charte de l'arbre
- Projets-pilotes en agriculture urbaine
- Diversification de la foresterie urbaine

Aux fins du bilan 2012-2016, 32 actions sont réalisées, 20 actions sont en cours de réalisation, 2 actions ont été ajoutées et complétées et enfin, 14 actions ne sont pas réalisées.

MÉTHODE DE COMPILATION

Pour chacune des actions, une évaluation du niveau d'avancement a été réalisée par le comité de l'environnement et la division de l'environnement. Cette évaluation illustre le niveau d'avancement comme étant réalisé, en cours de réalisation, ajouté ou non réalisé par un symbole vert, jaune, bleu et rouge.

LÉGENDE



Action réalisée



Action en cours de réalisation



Action ajoutée



Action non réalisée



BILAN DES ACTIONS RELATIVES À LA GESTION MUNICIPALE

Saint-Lambert souhaitait agir sur ce **plan pour assurer la cohérence** dans les interventions municipales, **pour mobiliser** les employés, les citoyens, les commerces et les institutions sur le territoire, **pour limiter les dépenses** grâce à de nouvelles pratiques visant l'efficacité des ressources.







Sommaire du nombre d'actions réalisées



7 4 3

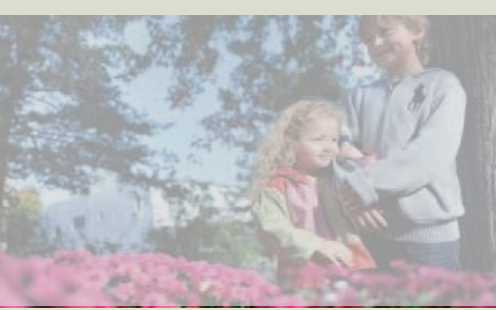
ORIENTATION 1 : Renforcer la cohérence des interventions municipales

État	Bilan de réalisation	Recommandations
1. Mettre en place des activités de sensibilisation récurrentes en misant sur des campagnes et événements existants (Jour de la Terre, Défi Climat, Semaine de réduction des déchets, etc.)		
	En 2012, un événement <i>En ville sans ma voiture</i> a eu lieu, puis la Journée compte-gouttes en 2015 et 2016 ainsi que la Semaine québécoise de réduction des déchets.	Mettre en place des activités systématisées et significatives pour l'atteinte d'objectifs clairs de la ville.
2. Créer une brigade verte pour faire de la sensibilisation environnementale		
	Une patrouille verte d'un ou deux étudiants a été reconduite chaque année depuis 2013. Des animations ont été développées sur l'eau, les déchets, la biodiversité et elles ont eu lieu dans les camps de jour, des événements (Marché public, Jeudi de la place, etc.), des patrouilles en vélo ont permis de distribuer des accroche-portes et d'émettre des contrats d'infraction.	Améliorer la mission de la patrouille verte afin qu'elle aide les citoyens à mettre des actions ciblées en place (ex. : installation d'un baril d'eau de pluie, assistance pour le compostage) au lieu d'uniquement agir en sensibilisation ou par constat d'infraction. La patrouille pourrait contribuer spécifiquement à l'atteindre d'objectifs du plan. Par ailleurs, une réflexion pourrait être amorcée quant aux améliorations à mettre en place pour bien mettre en œuvre la réglementation.
3. Faire un bilan annuel du plan de développement durable		
	Aucun bilan annuel n'a été mis en place en raison d'un manque d'indicateurs fiables et de processus de reddition formel. Le bilan final a été réalisé.	Assurer le développement d'actions mesurables avec des indicateurs. Mettre en place dès l'adoption d'un plan d'action une distribution des responsabilités et un mécanisme de reddition partagé entre tous les services et coordonner par la direction générale.
4. Élaborer une grille d'analyse pour s'assurer du respect des fondements du développement durable et de la conformité à la réglementation des projets municipaux		
	Aucune grille d'analyse n'a été implantée pour les projets municipaux.	Munir l'organisation d'un processus décisionnel interne pour favoriser l'intégration transversale du développement durable et des objectifs.
5. Ajouter des sections sur le développement durable au rapport financier annuel		
	Aucune section sur le développement durable n'a été ajoutée au rapport financier annuel.	Mettre en place dès l'adoption d'un plan d'action une distribution des responsabilités et un mécanisme de reddition partagé entre tous les services et coordonner par la direction générale.
6. Mettre à jour le plan de façon annuelle		
	Une mise à jour a été réalisée en 2015 et une révision du plan d'action 2016 a été faite en vue de déterminer les recommandations futures.	Assurer un partage des responsabilités clair et connu et se doter d'un mécanisme concerté d'adaptation du plan en fonction de l'évolution des projets et budgets.

ORIENTATION 2 : Assurer l'exemplarité municipale

État	Bilan de réalisation	Recommandations
7. S'assurer que les événements municipaux soient écoresponsables		
	L'élaboration d'une politique a été amorcée en 2014. Les pratiques à modifier ont été identifiées en 2015-2016 suivies d'un plan d'action pour améliorer les pratiques. L'évaluation de l'événement Saint-Lambert en fête en 2016 a permis de tirer des pistes d'amélioration continue. Une des difficultés identifiées est l'approvisionnement décentralisé.	Finaliser la mise en place d'équipements de tri de matières résiduelles et d'un affichage approprié. Soutenir la division de l'approvisionnement dans le choix de produits chez les fournisseurs ainsi que tous les acheteurs décentralisés. Si la priorité demeure, mettre en place une brigade verte identifiée et formelle lors d'événements.
8. Mettre en place une procédure d'achat de produits d'entretien écoresponsables		
	Une procédure est en place depuis 2012.	Poursuivre la démarche et accroître la sensibilisation des équipes. Une réévaluation périodique de cette pratique devrait être instaurée pour assurer son application.
9. Appliquer des principes d'économie d'eau et de gestion des eaux de pluie aux immeubles et aux installations de la Ville		
	Un inventaire de la robinetterie et un test de détection des fuites a été réalisé sur les toilettes de tous les bâtiments municipaux en 2013. L'installation d'un système de captage, de récupération et de distribution d'eau de pluie a été réalisée sur le toit du Boulingrin, ce qui permet d'alimenter les jardins communautaires en eau de pluie depuis 2015. On peut estimer la quantité d'eau économisée à 60 000 litres / an.	Le suivi périodique de la robinetterie et des toilettes pour la détection de fuites pourrait être intégré dans une inspection de routine des bâtiments.
10. Mettre en place des mesures incitatives aux transports alternatifs à la voiture		
	Trois vélos sont mis à la disposition des employés au 35 av. Fort et des supports à vélos sont présents aux édifices municipaux, mais un manque de ressources en communication n'a pas permis de s'y attarder davantage.	Un manque chronique de ressources dans le domaine de la mobilité durable a été observé au cours de la réalisation du plan. Ce volet devrait être réévalué pour assurer sa pleine réalisation.
11. Adhérer à la démarche Allégo de l'AMT afin d'inciter les employés municipaux à utiliser les transports actifs et collectifs		
	Cette action a été abandonnée, car ce programme n'existe plus.	Une approche ludique et plus ciblée sur les immeubles municipaux et sur les besoins des employés pourrait être développée en lien avec les engagements associés aux saines habitudes de vie.
12. Former les employés municipaux à l'écoconduite (vitesse optimale, entretien du véhicule, marche au ralenti, etc.)		
	Une formation a été offerte en 2013 à 4 employés.	Une évaluation de la possibilité de sensibilisation en continu avec des messages ciblés avec des formations renouvelées à périodes fixes serait à envisager. Des incitatifs comme un indicateur de consommation par kilomètre pourraient être développés.

13. Intégrer des infrastructures vertes de captage, de rétention et d'infiltration dans les propres projets d'aménagement de la Ville		
	Des infrastructures de rétention ont été intégrées lors de la réfection du stationnement de la Voie Maritime (bassin de rétention). Des orientations plus claires en matière de gestion des eaux pluviales permettraient la poursuite et l'acceptation plus aisée de projets d'aménagement non conventionnels.	Dans une perspective d'adaptation à l'augmentation des épisodes de pluie intense, le comité de l'environnement propose un recensement des différentes initiatives collectives pour aider à la diffusion des actions.
14. Inclure des mesures d'efficacité dans les prochains contrats de collecte		
	Certains éléments ont été inclus au contrat de collecte comme l'écoconduite, le marché du carbone et le bon état des véhicules, mais cette démarche est à poursuivre.	Cette démarche est à poursuivre de manière systématique.









BILAN DES ACTIONS RELATIVES À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)



En vue d'appuyer les efforts du gouvernement du Québec dans la réduction des émissions de GES d'ici 2020, de **lutter contre les changements climatiques**, de **contrôler les coûts collectifs** associés au carburant et de **réduire notre dépendance envers les énergies non renouvelables**, Saint-Lambert a posé des gestes pour réduire ses gaz à effet de serre et sa dépendance au pétrole.

Sommaire du nombre d'actions réalisées



6 3 1 0

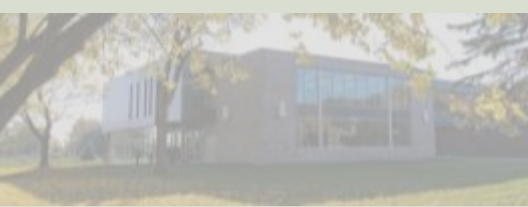
ORIENTATION 1 : Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments du territoire de la Ville

État	Bilan de réalisation	Recommandations
15. Fixer des objectifs de réduction des GES à la suite de la réalisation de l'inventaire		
	L'inventaire et le plan de réduction des GES de l'Agglomération de Longueuil incluant le plan d'action pour Saint-Lambert ont été adoptés par le conseil, le 16 mars 2015. Un objectif de réduction de 18% des GES a été fixé, mais il est requis de mieux le diffuser à l'interne.	Ce plan est mal diffusé auprès de l'équipe et des élus, ce qui fait en sorte qu'il est mal intégré dans les processus d'adoption des projets municipaux. Le bilan des actions est à réaliser et à diffuser parmi les équipes et au niveau des élus. Des orientations devront être validées pour la poursuite des objectifs.
16. Encourager l'atteinte des normes de haute performance énergétique (LEED, NovoClimat) pour les projets de construction et rénovation dans la poursuite du plan d'urbanisme		
	Certaines notions ont été intégrées. Le règlement de construction prévoit des appareils de chauffage doivent être certifiés EPA2 (4,5g/kg), les systèmes de climatisation ou de réfrigération à boucle fermée, les toilettes à faible débit obligatoires, les chutes à déchet à trois voies pour les immeubles de 12 unités d'occupation ou plus et les toits plats doivent être revêtus d'une couverture végétale (toit vert), d'un matériau de couleur pâle ou d'un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78.	Pour la poursuite de cette action, il y aurait lieu de valoriser des orientations de haute performance énergétique pour les zones de revitalisation et la rénovation. Une mesure simple consiste à augmenter la diffusion sur les normes NovoClimat 2.0, BomaBest ou LEED rénovation pour en faire connaître les plus-values. Cette démarche pourrait être poursuivie et analyser en ce qui a trait à des quartiers ou des secteurs qui pourraient être encadrés par un plan particulier d'urbanisme.
17. Intégrer la gestion de l'éclairage dans le projet du parc de la Voie maritime		
	L'éclairage a été mis à niveau en 2015 avec l'ajout de la technologie DEL.	Le dossier de l'éclairage est en évolution et piloté par le service du Génie.
18. Réaliser un audit énergétique des bâtiments municipaux		
	Une validation a été réalisée en 2011 pour la consommation énergétique des bâtiments municipaux, mais l'évolution annuelle n'a pas pu être suivie en raison de travaux majeurs à certains endroits qui ne rendaient pas la situation comparable.	Assurer une continuité dans le suivi énergétique des bâtiments. S'adjoindre une personne accréditée en efficacité énergétique permettrait de cibler des objectifs de performance et d'entretien.
19. Sensibiliser les citoyens sur la rénovation écologique, notamment sur le choix des matériaux écoefficaces		
	Des publications périodiques ont eu lieu dans l'infolettre municipale.	Dans la poursuite d'un tel objectif, il y a lieu de cibler les pratiques et les changements encouragés pour atteindre un objectif concret.
20. Sensibiliser les citoyens sur l'utilisation des énergies vertes		
	Des publications périodiques ont eu lieu dans l'infolettre municipale.	Dans la poursuite d'un tel objectif, il y a lieu de cibler les pratiques et les changements encouragés pour atteindre un objectif concret.

21. Inciter les gestionnaires d'immeubles à instaurer des mesures visant l'efficacité énergétique		
	Des orientations plus claires en matière de gestion de l'efficacité énergétique permettraient la poursuite et l'acceptation plus aisée de projets d'aménagement.	Cette démarche est à poursuivre avec un « <i>benchmarking</i> » pour les immeubles municipaux.
22. Mettre en place un programme de remplacement des poêles à bois		
	La Ville de Saint-Lambert a participé au Programme Changez d'air en 2013 et elle demeure en veille du renouvellement du programme. Les nouveaux appareils de chauffage doivent être certifiés EPA2 (4,5g/kg).	Si l'on souhaite poursuivre activement sur cette lancée, il y a aurait lieu de valider la répartition du chauffage au bois à travers la Ville et de mesurer la qualité de l'air afin de déterminer un objectif à atteindre spécifique et réaliste.

ORIENTATION 2 : Renforcer l'efficacité énergétique des véhicules

État	Bilan de réalisation	Recommandations
23. Sensibiliser les citoyens à la réglementation sur la marche au ralenti de façon récurrente		
	Une quarantaine de panneaux sur la marche au ralenti sont installés dans la Ville. Une campagne de sensibilisation a eu lieu en 2013 et un rappel auprès des commissions scolaires a eu lieu en 2016.	Une collaboration avec les patrouilleurs estivaux ou la police de Longueuil devrait être développée si l'on souhaite accentuer cette campagne. On suggère de ne pas augmenter les efforts en ce sens.
24. Implanter des bornes de recharge électriques		
	Un projet d'installation de bornes de recharges électriques est en cours de développement au centre-ville. Des retards ont été rencontrés dans le projet en raison du besoin d'adaptation du réseau électrique en place pour satisfaire à la puissance requise par des bornes de recharge rapides.	Ce projet se poursuit en fonction des retards.



BILAN DES ACTIONS RELATIVES À LA MOBILITÉ DURABLE

Puisqu'au Québec 43% des émissions de GES sont liées au transport, les orientations vers la mobilité durable visaient à **lutter contre les changements climatiques** et à **préserver la qualité de l'air**.







Sommaire du nombre d'actions réalisées

2



5

3



ORIENTATION 1 : Mettre en place des aménagements physiques pour faciliter le transport actif

État	Bilan de réalisation	Recommandations
25. Développer le réseau de pistes cyclables dans toute la municipalité		
	Des tronçons de pistes cyclables ont été complétés sur Riverside et Simard. Il resterait à implanter des éléments du plan de déplacement sur Queen, Wilfrid-Laurier et Victoria.	La mise à jour du Plan directeur de circulation (2013) permettrait d'inclure les récents développements sur le transport actif notamment, mesurer la part modale associée au vélo et à la marche et se doter d'un objectif d'accroissement. Un canal de communication pour un réseau cyclable interconnecté dans l'agglomération doit être maintenu ainsi qu'une hiérarchisation selon la capacité d'intervention de l'équipe municipale.
26. Faciliter l'accès au train et au métro en transport actif		
	La Ville participe au comité de mobilité durable au sein de l'agglomération. Le volet de facilitation de l'accès au métro en transport actif est en attente de la mise en place d'un tronçon cyclable sur Saint-Charles (projet adopté par Longueuil en 2016 et travaux possibles en 2018).	Cette démarche pourrait être poursuivie par l'application du Plan directeur de circulation pour le tronçon Mercier, entre autres.
27. Augmenter le nombre de supports à vélo près des commerces		
	Cette action n'a pas été réalisée.	Une analyse des points d'accès les plus achalandés permettrait une installation efficace des équipements ou une gestion privée par les commerçants. La mise à jour du Plan directeur de circulation (2013) permettrait de l'optimiser en fonction des récents développements sur le transport actif.
28. Assurer le déneigement prioritaire des accès aux transports collectifs		
	La ville manque de personnel de voirie pour assurer le déneigement des accès. Une priorisation s'opère dans ce domaine envers les accès les plus achalandés.	Cette démarche pourrait être poursuivie avec un ajout de ressources temporaires pour déneiger les points d'accès névralgiques.
29. Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation		
	La limite maximale fixée à 30 km/h sur tout le territoire à l'exception des artères principales. Plusieurs mesures d'apaisement sont intégrées à travers la ville (marquage au sol, etc.).	Le comité de circulation analyse en continu les demandes à cet effet. Saint-Lambert a déployé plusieurs initiatives, il reste à coordonner les actions avec les partenaires du milieu.
30. Explorer, avec les acteurs concernés, la possibilité de revoir les horaires de l'ouverture des écluses afin de limiter les longues attentes pour les cyclistes aux heures de pointe		
	Un site web permet de prendre connaissance de l'horaire des écluses	La Ville a peu d'impacts significatifs à cet effet. Cette démarche pourrait se poursuivre par le développement d'une application web en temps réel.

ORIENTATION 2 : Travailler de concert avec les organisations responsables à l'amélioration de la desserte en transports collectifs

État	Bilan de réalisation	Recommandations
	31. Continuer à travailler avec l'agglomération afin de faire des représentations auprès des sociétés de transport dans le but : <ul style="list-style-type: none"> d'augmenter la fréquence et la plage horaire du train de banlieue avec le centre-ville de Saint-Lambert d'expérimenter des navettes de type minibus pour relier les centres-villes de Montréal et de Saint-Lambert d'améliorer les liens interrives entre Saint-Lambert et Montréal, notamment par la mise en place de sites propres aux autobus (voies réservées) 	
	Un comité sur la bonification de l'offre de transport collectif dans le corridor de l'autoroute 10 et du centre-ville de Montréal a été mis sur pied par l'Agence métropolitaine de transport, 2013-2014.	Cette démarche pourrait se poursuivre en proposant un minibus vers le métro Longueuil. Le projet de SLR de la Caisse de dépôt qui devrait prendre forme d'ici 2020.
	32. Évaluer la faisabilité d'un programme de covoiturage lambertois	
	Des programmes indépendants existent déjà (Amigo express, Covoiturage AMT, etc.)	Le comité de l'Environnement est d'avis que la promotion des programmes privés existants est suffisante.

ORIENTATION 3 : Promouvoir l'usage des transports actifs et collectifs

État	Bilan de réalisation	Recommandations
	33. Sensibiliser les citoyens aux avantages des transports actifs et collectifs	
	Le transport actif et collectif a fait l'objet d'articles dans l'infolettre à l'occasion. Un événement « En ville, sans ma voiture » a eu lieu en 2012.	L'indicateur est peu documenté (part du transport actif et collectif et mesures d'amélioration). Cette démarche pourrait être poursuivie en mandatant le comité de gestion des déplacements (sous-comité conjoint, identifier les rôles).
	34. Adopter un objectif chiffré pour l'augmentation de la part des transports actifs et collectifs	
	Il n'y a pas d'objectif chiffré connu quant à la part du transport actif et collectif pour Saint-Lambert. Les données du plan de circulation sont basées sur des estimations.	L'indicateur est peu documenté (part du transport actif et collectif et mesures d'amélioration). Cette démarche pourrait être poursuivie en mandatant le comité de gestion des déplacements (sous-comité conjoint, identifier les rôles).



BILAN DES ACTIONS RELATIVES À L'EAU

Le Québec étant parmi les plus grands consommateurs d'eau potable au monde, la réduction de la consommation d'eau permet de **diminuer nos coûts collectifs** de captation, de filtration et de traitement des eaux usées et de la saine gestion des eaux pluviales contribue à **diminuer la pollution de l'eau** et à désengorger le réseau d'égouts. À titre de comparaison, la moyenne canadienne est maintenant de 466 litres par personne par jour et la moyenne ontarienne de 386 litres (Statistique Canada 2013).






Sommaire du nombre d'actions réalisées

3





3

3

ORIENTATION 1 : Réduire la consommation d'eau potable

État	Bilan de réalisation	Recommandations
35. Renforcer l'application du règlement concernant les restrictions d'usage résidentiel d'eau pour les piscines et l'arrosage		
	Le règlement sur l'usage de l'eau potable a été modifié en 2013 et ajusté en 2016.	Il demeure important d'octroyer suffisamment de ressources pour assurer son application notamment avec l'entrée en vigueur de clauses en 2018. Il importe aussi de demeurer en concertation avec l'agglomération de Longueuil par rapport aux heures d'arrosage afin de permettre le remplissage des réservoirs d'eau potable.
36. Adopter un objectif chiffré de réduction de la consommation d'eau potable (Stratégie québécoise d'économie d'eau potable)		
	L'objectif chiffré qui a été adopté est celui de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable soit pour le 1 ^{er} quartile canadien pour les villes de taille similaire à Saint-Lambert à 409 litres par personne par jour pour 2017 (ou 149,3 m ³ /an). Au moment de mettre en place le Plan de développement durable, en 2011, la consommation d'eau potable était de 745 litres par personne par jour et elle diminue graduellement.	Cette démarche se poursuivra jusqu'à l'atteinte des objectifs. Malgré la mise en place d'un programme de détection de fuites, d'un programme incitatif pour les trousseaux d'économie d'eau et les toilettes à faible débit ainsi que d'une réglementation, le suivi devra être accentué. La collaboration avec Longueuil pour valider des informations sur la distribution de l'eau sera accrue. La sensibilisation des citoyens, commerces, institutions et industries à réparer rapidement les fuites d'eau pourrait permettre d'économiser encore beaucoup d'eau potable, de même que sur le plan de la gestion rigoureuse de l'eau à l'extérieur.
37. Inspecter les fontaines publiques et privées afin de s'assurer que l'eau utilisée dans les installations circule en circuit fermé		
	L'inspection de la fontaine publique du parc Gordon a eu lieu et elle opère en circuit fermé. Les jeux d'eau quant à eux sont sur appel.	Cette action a visé uniquement les fontaines publiques.
38. Offrir des incitatifs aux résidents pour l'installation d'équipements à faible consommation		
	Un programme de subvention pour les toilettes à faible débit (depuis 2014) et une distribution de trousseaux d'économie d'eau potable (depuis 2014) permettent d'aider les citoyens à installer de bons équipements. 207 toilettes conventionnelles ont été changées, ce qui permet une économie d'eau annuelle importante et 54 trousseaux ont été distribués.	Maintenir cette action jusqu'à l'atteinte de l'objectif de réduction puisque les toilettes sont une part importante de la consommation d'eau résidentielle.
39. Caractériser la consommation d'eau potable		
	Un début de caractérisation a pu avoir lieu avec l'installation de compteurs d'eau dans les ICI depuis 2011, on a pu prendre connaissance de la présence de dix consommateurs majeurs ainsi que du fait que plus de 70% de la consommation d'eau qui est attribuée au volet résidentiel.	Cette démarche devra de poursuivre avec une mesure plus juste des données au niveau résidentiel afin d'avoir un portrait plus représentatif de la consommation lambertoise. Des audits de consommation d'eau devraient être effectués auprès des grands consommateurs, ce qui permettra de cibler les actions à mettre en place de manière très précise. Le suivi des compteurs d'eau sera coordonné entre les Finances, l'Environnement et les Travaux publics.

ORIENTATION 2 : Développer la gestion des eaux de ruissellement

État	Bilan de réalisation	Recommandations
40. Sensibiliser la population, les industries, les commerces et les institutions à la gestion des eaux de ruissellement		
	Peu d'interventions ont eu lieu de manière concertée à ce niveau, un projet auprès des jeunes de camps de jour « Le chemin du poisson jaune » visait à sensibiliser les jeunes au cheminement de l'eau de pluie et aux bonnes mesures à adopter à cet égard.	La portée de cette action était faible. Une stratégie plus globale devrait être mise en place.
41. Adopter un règlement sur la rétention des eaux de pluie		
	Aucun règlement n'a été développé par la Ville en raison d'un manque d'effectifs et des projets d'infrastructures majeurs pour la période de 2012-2016. L'agglomération de Longueuil a mis en place le règlement 2008-47 de la CMM sur l'assainissement des eaux qui vise à débrancher les gouttières du réseau d'égout et pluvial.	Le développement de ce règlement sera coordonné par le chef des infrastructures du service du Génie en collaboration avec la révision du règlement de construction du service de l'Urbanisme, Permis et Inspection à compter de 2017-2018.
42. Adopter un règlement sur les surfaces perméables des industries, des commerces, des institutions lors de nouvelles constructions ou de travaux majeurs		
	Aucun règlement n'a été développé par la Ville en raison d'un manque d'effectifs et des projets d'infrastructures majeurs pour la période de 2012-2016.	Le développement de ce règlement sera coordonné par le chef des infrastructures du service du Génie en collaboration avec la révision du règlement de construction du service de l'Urbanisme, Permis et Inspection à compter de 2017-2018.
43. Adopter un règlement interdisant le branchement des gouttières et des drains des ICI sur le réseau d'égout sanitaire lors de nouvelles constructions ou de travaux majeurs		
	Aucun règlement n'a été développé par la Ville en raison d'un manque d'effectifs et des projets d'infrastructures majeurs pour la période de 2012-2016.	Le développement de ce règlement sera coordonné par le chef des infrastructures du service du Génie en collaboration avec la révision du règlement de construction du service de l'Urbanisme, Permis et Inspection à compter de 2017-2018.










BILAN DES ACTIONS RELATIVES AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES




Les Canadiens produisent près de deux fois plus de déchets que les Japonais ou les Suédois, la **diminution des coûts liés à l'enfouissement des déchets** afin d'en faire des ressources réutilisables, recyclables et valorisables est au cœur de cette orientation. Les actions visées permettaient d'**optimiser la gestion des matières résiduelles** sur notre territoire.

Sommaire du nombre d'actions réalisées

6 1 1 2

ORIENTATION 1 : Sensibiliser et responsabiliser aux 3R (réduction, réemploi et recyclage)

État	Bilan de réalisation	Recommandations
44. Inclure des exigences de récupération des matières recyclables pour l'obtention d'un permis pour les rassemblements publics		
	Cette mesure n'a pas été adoptée formellement.	Ce point pourra être continué en intégrant les exigences avec la révision du plan d'urbanisme et au sein de l'engagement de la ville à soutenir certains organismes.
45. Inciter et encourager les gens à faire du compostage domestique et faire de la promotion à cet égard		
	Le compostage domestique est encouragé depuis 2013 avec la vente de 450 composteurs à l'édifice du 35, rue Fort. La tenue de formations sur le compostage, depuis 2014 et l'implantation de stations de compostage communautaire (1 en 2013, 2 en 2014 ; 75 familles participent en 2015)	Cette démarche pourra se poursuivre et être davantage arrimée avec les jardins communautaires.
46. Inciter les commerces à participer à la récupération plus activement		
	Une distribution de bacs de recyclage est effectuée gratuitement selon les quantités prévues au règlement concernant la collecte des matières recyclables.	Il y a lieu d'étudier le cas des commerces au moyen d'un inventaire et de réévaluer les pratiques favorisées en fonction du nouveau PMGMR 2015-2020 et du renouvellement des contrats de collectes.
47. Sensibiliser la population à l'herbicyclage		
	Des parutions ont eu lieu dans l'infolettre et sur le site web. Un accroche-porte comportant des messages de sensibilisation a été produit en 2016.	Il sera possible d'améliorer la communication à cet effet pour intégrer la gestion des feuilles mortes et du gazon coupé.
48. Sensibiliser la population à la réduction de la consommation		
	Des messages ont été diffusés dans l'infolettre à l'occasion, des ateliers ont eu lieu dans les camps de jour (2015) et à l'école Préville (2016). Une collaboration a eu lieu avec l'organisme Le Support lors de la vente-débaras annuelle.	Dans le but d'accentuer cet objectif du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), il y aurait lieu de créer des messages sur les 3RV : misant sur Réduire et Réutiliser.
49. Installer des équipements de récupération dans les lieux publics		
	L'inventaire des sites publics a été complété en 2016. Le dépôt d'une demande de subvention, en décembre 2016, au Programme de récupération hors foyer a eu lieu afin de bonifier le service dans les parcs et immeubles municipaux ouverts au public.	Si la subvention est octroyée, l'installation des équipements devrait être complétée en 2017, en incluant un affichage distinctif. Ceci permettra de répondre aux objectifs du PMGMR.
50. Rendre obligatoires la récupération, le tri et le recyclage lors de travaux de construction, de rénovation ou de démolition		
	Cette action n'a pas été abordée de manière réglementaire, cependant, un rappel est inscrit sur les permis de construction, de rénovation et de démolition.	Pour mieux répondre aux objectifs du PMGMR 2015-2020, il y aurait d'aborder cette question d'ici 2020.

51. Adopter un règlement prévoyant un espace dans les nouvelles constructions de type multiplex pour la gestion des matières résiduelles organiques, de concert avec le projet d'usine de biométhanisation de l'agglomération de Longueuil		
	Ce point est prévu à la refonte du règlement de construction. Déjà des chutes à trois voies sont prévues dans les multiplex, les chambres à matières résiduelles ou des contenants extérieurs appropriés pourraient aussi être intégrés.	L'ajustement des espaces dans les nouvelles constructions ou lors de rénovation est un point à étudier lors de la refonte de la réglementation d'urbanisme.
52. Établir un calendrier de collecte pour les encombrants		
	Le contrat de collecte des matières résiduelles à intégrer quatre collectes annuelles d'encombrants non valorisables. Les citoyens sont invités à diriger leurs encombrants valorisables vers la filière de la réutilisation ou de la valorisation aux Écocentres régionaux.	Cette collecte fonctionne bien, mais l'approche de communication associée à la valorisation et à l'élimination des encombrants devra être révisée pour clarifier le message et la compréhension des citoyens.
53. Mise en place d'un programme incitatif à l'utilisation de couches lavables		
	Un programme incitatif pour les couches lavables a été mis en œuvre depuis 2014, au total 17 familles ont participé et 102 000 couches jetables ont pu être économisées.	Ce programme est un incitatif à adopter de nouvelles pratiques et pourrait être poursuivi selon les objectifs de la ville.



BILAN DES ACTIONS RELATIVES AUX ESPACES VERTS

Saint-Lambert « ville verte » vise à conserver sa foresterie urbaine en bon état afin de **créer des îlots de fraîcheur**, d'**assurer la qualité de l'air**, de **maintenir un cadre de vie agréable**, de **favoriser la biodiversité** et de **retenir les eaux de ruissellement**.

Sommaire du nombre d'actions réalisées



8

2





3

ORIENTATION 1 : Mettre en valeur les parcs et espaces verts et favoriser le verdissement

État	Bilan de réalisation	Recommandations
54. Organiser une journée annuelle de vente et de distribution d'arbres		
●	Depuis 2012, une journée annuelle de vente d'arbres a lieu, ce qui a permis de distribuer 764 arbres aux citoyens.	Cet événement pourrait être poursuivi en ciblant les quartiers où il y a peu d'espaces municipaux pour la plantation et ceux qui sont identifiés comme des îlots de chaleur. Cela permettrait de contribuer à réduire les impacts sur la santé de ces milieux de vie.
55. Adopter une politique de l'Arbre		
●	Adoptée le 11 juin 2012. Cette politique et sa charte de l'arbre seront mises en œuvre jusqu'en 2018.	La mise en œuvre de la politique de l'arbre devrait demeurer une priorité, car il s'agit d'une image de marque de Saint-Lambert.
56. Mettre en œuvre des projets pilotes d'agriculture urbaine		
●	Le jardin communautaire au parc L'Espérance sera bonifié et sa gestion évolue en fonction des orientations du réaménagement du parc. Des ruches urbaines sont présentes sur le toit des Travaux publics depuis 2014 et des activités de sensibilisation avec les citoyens et les employés ont lieu au cours de chaque saison. Un projet d'aménagement de plantes comestibles a eu lieu à l'école des Saints-Anges en 2015 et des développements sont en cours avec les écoles.	Une approche plus globale sur une politique d'agriculture urbaine et le déploiement d'actions réalisées en partenariats avec les organismes et individus sur le territoire est en développement.
57. Élaborer un guide définissant les espèces d'arbres les plus ou les moins adéquates		
●	La production d'un guide municipal du choix d'arbres à planter a été faite en 2013.	Étant donné l'évolution constante de la foresterie urbaine, les avancés du Comité reboisement de la CMM, ce guide devrait être véhiculé en ligne.
58. Élaborer un guide de plantation, d'entretien, d'abattage et de protection des arbres		
●	La publication d'un guide municipal du choix d'arbres à planter a eu lieu en octobre 2013.	Étant donné l'évolution constante de la foresterie urbaine, les avancés du Comité reboisement de la CMM, ce guide devrait être véhiculé en ligne.
59. Permettre, par voie réglementaire, l'entretien d'arbres publics par des citoyens		
◆	Après vérification légale, cette approche est très critiquée puisque les arbres publics sont de responsabilité municipale et que l'entretien par les citoyens ouvre la porte à un manque d'uniformité des interventions.	Des événements pourraient remplacer cette initiative principalement pour encourager la plantation dans les quartiers où il y a peu d'espace dans l'emprise publique et où l'on voit clairement la présence d'îlots de chaleur.
60. Concevoir des activités de sensibilisation à la foresterie urbaine pour les élèves		
●	Plusieurs activités de sensibilisation ont eu lieu : plantation de 27 arbres avec 5 jeunes du Centre d'intégration jeunesse adulte (CIJAd) (2012), plantation de trois arbres avec les scouts (2014), activités dans les camps de jour auprès de 105 enfants (2015-2016).	Il y aurait lieu d'accroître la sensibilisation sur des sujets ciblés comme la diversification de la forêt urbaine, l'impact des ravageurs et les besoins d'entretien des arbres urbains.

61. Instaurer une tradition de plantation d'arbres lors d'événements familiaux		
	De 2012 à 2016, une dizaine d'arbres ont été plantés au Boisé des citoyens lors d'événements familiaux.	La relance de l'organisme <i>Les Amis du Boisé des citoyens</i> est une initiative porteuse qui peut permettre de poursuivre cet objectif.
62. Créer un fonds de l'arbre		
	Il n'y a pas eu de création d'un fonds de l'Arbre.	Lorsque le plan de foresterie urbaine sera déposé, il y aurait lieu de réévaluer cet objectif. Près de Baltimore, le Carroll County a mis sur pied <i>Park Legacy Fund</i> , en 2011, un fonds permettant aux individus, aux familles, aux entreprises et aux corporations de verser des contributions en nature ou en argent en vue de suppléer au manque à gagner du financement d'investissements pour l'acquisition et le développement de parcs et d'espaces naturels.

ORIENTATION 2 : Favoriser la biodiversité dans les espaces verts

État	Bilan de réalisation	Recommandations
63. Promouvoir et augmenter les journées vertes		
	Cette mesure est complétée puisqu'une journée annuelle de vente d'arbres a eu lieu depuis 2012 : 2016 : 105 arbres distribués 2015 : 98 arbres distribués 2014 : 356 arbres distribués 2013 : 64 arbres distribués 2012 : 148 arbres distribués	Malgré le succès, il y aurait lieu de mieux déterminer le message de communication quant à la biodiversité dans les espaces verts puisque les villes sont des acteurs importants de plans locaux pour la diversité biologique.
64. Étudier l'utilisation d'espèces indigènes et évaluer les avantages de cette mesure		
	Cette mesure a été complétée. Les essences indigènes adaptées aux conditions urbaines ont été ajoutées à notre liste d'arbres à planter. Des vivaces résistantes à la sécheresse ou nécessitant peu de soin sont aussi des options possibles.	La démonstration plus accentuée de la rusticité des espèces indigènes ainsi que de leurs caractéristiques ornementales permettraient d'en favoriser l'utilisation par les citoyens et les gestionnaires.
65. Concevoir l'aménagement de grands espaces verts en tenant compte de leur utilité comme habitats fauniques		
	Cette mesure n'a pas été mise en place de manière systématique bien qu'une recherche sur l'historique naturel de Saint-Lambert ait été amorcée.	Il sera possible d'identifier dans le plan de foresterie urbaine développé dans le cadre de la politique de l'Arbre, des orientations pour les parcs avec « espaces boisés » et d'évaluer les bonifications possibles pour différentes espèces fauniques (oiseaux, insectes bénéfiques) par le biais de bosquets, d'arbustes fruitiers indigènes et de fleurs nectarifères.
66. Sensibiliser les résidents et les gestionnaires d'immeuble sur l'utilisation de la végétation indigène dans les aménagements paysagers		
	Des arbustes et arbres indigènes ont été intégrés à la vente d'arbres afin de sensibiliser les citoyens à l'utilisation possible de certaines essences en aménagements paysagers. Des semences indigènes ont été distribuées en 2016 à la fête de la famille.	La démonstration de la rusticité des espèces indigènes ainsi que de leurs caractéristiques ornementales permettraient d'en favoriser l'utilisation par les citoyens et les gestionnaires.

PERSPECTIVES 2017 ET +

- ✓ Rendre le bilan du plan de développement durable 2012-2016 accessible aux citoyens.
- ✓ Effectuer une évaluation des mécanismes de développement durable en place (politiques, plans d'action, comités, engagements, etc.).
- ✓ S'engager envers une politique de développement durable qui prend en compte les initiatives municipales en ce qui concerne l'environnement naturel et bâti, social, économique et de gouvernance.
- ✓ Améliorer l'intégration des principes du développement durable :
 - Approfondir la connaissance des services et divisions quant au développement durable et aux mesures applicables à leurs activités.
 - Accroître la synergie *interservices* :
 - par le moyen du comité de direction ;
 - par une cible annuelle atteignable et mesurable.
 - Adopter des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (SMART), des cibles et des indicateurs chiffrés.
 - Développer un outil commun de suivi du respect des fondements du développement durable et de la conformité réglementaire des projets municipaux.
 - Adopter une reddition annuelle du maire des progrès réalisés.
 - Combiner les consultations publiques associées à la vision 2035 du plan d'urbanisme et du renouvellement du plan de développement durable.
- ✓ Poursuivre la réalisation d'un plan d'action en développement durable (incluant les caractéristiques de municipalités durables).

REMERCIEMENTS

Ce bilan a été réalisé avec la participation des différents services municipaux et des membres bénévoles du comité de l'Environnement.

LES PRINCIPES QUI GUIDENT LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Loi sur le développement durable¹ (Chapitre II, article 6)

« **santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

« **équité et solidarité sociales** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

« **protection de l'environnement** » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

« **efficacité économique** » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

« **participation et engagement** » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

« **accès au savoir** » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

« **subsidiarité** » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

« **partenariat et coopération intergouvernementale** » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

« **prévention** » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

« **précaution** » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

« **protection du patrimoine culturel** » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

« **préservation de la biodiversité** » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

¹ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

« **respect de la capacité de support des écosystèmes** » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

« **production et consommation responsables** » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco efficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

« **pollueur payeur** » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

« **internalisation des coûts** » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent.